



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Traitement myélome multiple

Question écrite n° 3085

Texte de la question

Mme Cécile Untermaier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation des malades du myélome multiple. Le myélome multiple est une forme de cancer de la moelle osseuse qui touche des milliers de Français. Le myélome est une maladie rare, à l'issue souvent fatale. Il est donc nécessaire pour le malade de bénéficier d'un traitement efficace et adapté sur la durée pour assurer sa survie, et de lui garantir le plus longtemps possible, une autonomie et une qualité de vie digne. Des médicaments innovants ont été autorisés en France, faisant naître un véritable espoir chez les patients. Cependant, la mise à disposition de ces traitements est trop lente. À titre d'exemple, le carfilzomib représente un progrès thérapeutique dans la prise en charge des patients. Ce médicament, qui remplit toutes les conditions pour être inscrit sur la liste dite « en sus » permettant un remboursement aux hôpitaux par l'assurance maladie, ne serait toujours pas disponible pour les patients, en raison d'un obstacle qui serait purement administratif. L'accès à ce traitement est pourtant nécessaire à des milliers de malades. Il est insupportable pour un patient atteint d'une maladie grave de savoir qu'un médicament lui assurant des chances de survie existerait et qu'un dysfonctionnement de l'action publique ne lui permettrait pas d'en bénéficier. Aussi, elle lui demande de lui apporter les éléments d'information sur ce point et si le Gouvernement entend prendre des dispositions pour permettre l'accès à ce médicament et dans quels délais.

Texte de la réponse

Le myélome multiple est une hémopathie maligne d'évolution progressive alternant rémissions et rechutes. Malgré les progrès dans la prise en charge des patients souffrant de myélome multiple, cette hémopathie maligne reste à ce jour incurable avec une médiane de survie de 5 à 7 ans. La stratégie thérapeutique alterne différentes thérapies pour repousser la rechute, sans qu'il existe de traitement standard. Les traitements reposent sur des associations entre les différents médicaments disponibles à une corticothérapie voire une chimiothérapie. Ces traitements sont généralement poursuivis jusqu'à progression de la maladie ou toxicité. La possibilité de traiter le patient par une nouvelle alternative thérapeutique est alors évaluée. Quatre nouveaux produits ont demandé leur remboursement en France (panobinostat, ixazomib, carfilzomib, daratumumab), d'autres produits plus anciens ont demandé leur remboursement dans de nouvelles indications relatives au myélome. Leurs prix sont actuellement en cours de négociations entre le comité des produits de santé (CEPS) et les différents laboratoires. Elles sont plus ou moins avancées selon les produits. Tous ces dossiers sont suivis de façon très attentive par les services du ministère chargé de la santé.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Untermaier](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3085

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 novembre 2017](#), page 5690

Réponse publiée au JO le : [12 décembre 2017](#), page 6396